



# Dispositions sanitaires pour une réouverture partielle de la Maison diocésaine à compter du lundi 11 mai 2020

Le Conseil de maison du 4 mai 2020 a abouti à la rédaction d'un protocole de dispositions sanitaires.

Le respect de ces dispositions est nécessaire pour la santé de tous et le « vivre ensemble à la Maison diocésaine » durant la période épidémique.

Ces dispositions sont mises en place dès le 11 mai, date de la réouverture partielle de la maison concernant, dans un premier temps, l'équipe du service de l'économat diocésain, les différents responsables diocésains et laïcs missionnés des services, des aumôneries et des mouvements. Le télétravail est toujours encouragé.

Ces dispositions seront évaluées, ajustées durant cette période de réouverture partielle, puis seront appliquées plus largement lors de la réouverture totale de la Maison au public. La date de réouverture sera étudiée avec le conseil de maison le 25 mai prochain.

**A l'entrée de la Maison diocésaine**, se désinfecter les mains avec le flacon de solution hydro-alcoolique mise à votre disposition.

**Respecter les gestes barrières.**

**Garder soigneusement la distance** dans les lieux communs (hall d'entrée et couloirs notamment).

**Le port du masque est fortement conseillé** dans les lieux communs.

**Chacun(e) prévoit son masque et son flacon de solution hydroalcoolique.**

**Seules les toilettes pour personnes à mobilité réduite** seront accessibles. Les autres seront fermées.

**Accès aux étages :**

Soit par l'escalier principal, en évitant de toucher la rampe.

Soit par l'ascenseur, en privilégiant la montée seul(e) ou à 2 personnes maximum.

Veiller à actionner le bouton avec une clé ou tout autre objet personnel.

**Bureaux :** en fonction de la superficie, il faudra veiller à ce que chacun ait bien 4m<sup>2</sup> à sa disposition.

Alternier les jours de présence si besoin pour les bureaux partagés.

**Les salles de réunion Saint Luc, Saint André et Notre-Dame de Pontmain ne seront accessibles que sur demande.**

**Espace convivialité :** les bouilloires et cafetières ne seront plus accessibles. Chacun peut prévoir dans son bureau son propre thermos ou sa bouilloire. Privilégier les pauses à l'extérieur.

**Salle à manger / kitchenette :** autant que possible, il faudra privilégier les repas froids pris dans votre bureau ou à l'extérieur. Les personnes qui néanmoins prendront leurs repas dans la salle à manger veilleront à se désinfecter les mains en arrivant, à ne pas utiliser la vaisselle de la Maison diocésaine et à désinfecter le matériel utilisé (table, poignée du micro-ondes...) avec le produit désinfectant mis à disposition.

**Ménage :** il sera assuré à raison de 2x2h par semaine, uniquement pour les toilettes, le hall et les couloirs. Une attention toute particulière sera portée aux points de contact (commandes de l'ascenseur, poignées de portes...). Chacun veillera à l'entretien et à la désinfection de son bureau.

**Photocopieurs :** après chaque utilisation, il faudra désinfecter avec le produit mis à disposition.